



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes

Service Connaissance Etudes Prospective Evaluation

Unité Evaluation environnementale des plans, programmes et  
projets

Référence : Q:\UEE\IE\Projets\Avis AE  
projets\Avis AE projets urba\69\Mions n°138  
Vos réf. :

Affaire suivie par : Delphine LEDUC  
delphine.leduc@developpement-durable.gouv.fr  
tél. 04 37 48 37 32 - fax : 04 37 48 36 31

Objet : Réaménagement du quartier Joliot Curie

Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

à

Monsieur le Président de la communauté  
urbaine de Lyon  
Délégation générale au développement urbain  
Direction de l'aménagement  
20 rue du Lac  
BP 3103  
69399 LYON CEDEX 03

Lyon, le 30 MAR. 2010

### Avis de l'autorité environnementale

sur le projet réaménagement du quartier Joliot Curie

Département du Rhône - commune de Mions

L'autorité environnementale a été saisie, en application de l'article R122-8 du code de l'environnement et du décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité compétente de l'Etat compétente en matière d'environnement, par dépôt à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Rhône-Alpes du dossier d'étude d'impact de l'opération de réaménagement du quartier Joliot Curie à moins.

Il a été accusé réception de cette saisine et des documents le 26 février 2010, ouvrant ainsi le délai de deux mois pour la production de l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact.

Le dossier présenté est complet sur la forme comme sur les thèmes abordés. L'étude d'impact est satisfaisante au regard des enjeux environnementaux du site.

Le chef de Service Connaissance, Etudes,  
Prospective, Evaluation

Philippe GRAZIANI

Copie à : M le Préfet de Région Rhône Alpes/DAI/BADI

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir